Envoyé en préfecture le 08/04/2026
Reçu en préfecture le 08/04/2026
Publié le
ID : 056-215602236-20260402-D202621-DE

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

COMMUNE DE SAINT-JEAN-LA-POTERIE

(Mairie-17, rue de la Mairie – 56350 Saint-Jean-la-Poterie)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six, le deux avril à 20h00, s'est réuni le conseil municipal de la commune de Saint-Jean-la-Poterie, après convocation légale du 25 mars 2026, salle du conseil de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alexis MATULL, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS :

Alexis MATULL, Stéphanie PRIOUL, Serge DRAGO, Gwénola SEIGNARD, William LE GRAND, Roselyne HAUGOMAT, Jany LE BEL, Hélène FOURNEL, Eric RENAUDEAU, Pascal LE GOAS, Frédéric LE BERRE, Laurence HAAS-BAUMER, Magali LE CLAINCHE, Mickaël LE CADRE., Laurence HASTIR

ETAIENT ABSENTS :

Ayant donné mandat de vote :

Mandant	Mandataire	Date de procuration

N'ayant pas donné mandat de vote :

Le conseil municipal a désigné, Serge DRAGO conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, pour remplir les fonctions de secrétaire.

Envoyé en préfecture le 08/04/2026
Reçu en préfecture le 08/04/2026
Publié le
ID : 056-215602236-20260402-D202621-DE

2026-21	**INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE : Nomination des Représentants des Collectivités Membres de l'Agence France Locale**

VU l'article L. 1611-3-2 du Code général des collectivités territoriales ;
VU l'article D. 1611-41 du Code général des collectivités territoriales tel que modifié par le Décret n° 2025-820 ;
VU le livre II du code de commerce ;
VU la délibération d'adhésion au Groupe Agence France Locale de la commune n° 2023-43 du 16 novembre 2023 ;
CONSIDERANT la nécessité de désigner des représentants titulaire et suppléant de la commune à l'Assemblée Générale de l'Agence France Locale, société territoriale ;

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **De DESIGNER,** M. Alexis MATULL, en sa qualité de Maire, en tant que représentant titulaire de la commune de SAINT-JEAN-LA-POTERIE, et Mme Stéphanie PRIOUL, en sa qualité de 1ère adjointe, en tant que représentante suppléante de la commune de SAINT-JEAN-LA-POTERIE, à l'Assemblée Générale de l'Agence France Locale - Société Territoriale ;

- **D'AUTORISER** le représentant titulaire ou suppléant de la commune de SAINT-JEAN-LA-POTERIE ainsi désigné, à accepter toutes autres fonctions qui pourraient leur être confiées dans le cadre de la représentation au sein du Groupe Agence France Locale (notamment au sein du Conseil d'Administration, présidence, vice-présidence, Comités spécialisés, etc.), dans la mesure où ces fonctions ne sont pas incompatibles avec leurs attributions ;

- **D'AUTORISER** M. Alexis MATULL à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Saint-Jean-la-Poterie, le 2 avril 2026

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Alexis MATULL

Le secrétaire de séance,
Serge DRAGO